

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 251

présenté par  
M. Marc  
-----**ARTICLE 30 BIS**

À la première phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« inspecteurs d'académie »

les mots :

« directeurs académiques ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le titre d'inspecteur d'académie a été remplacé par celui de directeur académique des services de l'éducation nationale (DA - SEN) depuis le 1<sup>er</sup> février 2012.